



# Règlement

Le Cyclotour du Léman est une randonnée cyclotouriste populaire ouverte à tous, hommes et femmes (âge minimum 18 ans) licenciés ou non-licenciés

L'épreuve sera chronométrée mais ne fera **pas l'objet d'un classement**. Les résultats seront communiqués par ordre alphabétique et disponible sur [www.cyclotour.ch](http://www.cyclotour.ch)

Elle se déroule sur route **ouverte à la circulation**. Le port du casque **est obligatoire**.

Les participants doivent **respecter le code de la route** et se conformer aux instructions des commissaires officiels. Les coureurs doivent être en **possession d'une pièce d'identité**, le passage des douanes sera facilité. Les vélos des participants suisses doivent être munis d'une vignette. Les véhicules accompagnants sont interdits

## Droit à l'image.

Chaque participant donne son accord à l'organisateur pour l'utilisation de son image à des fins de promotion pour l'épreuve. En cas de désaccord à cette clause, le participant devra le spécifier par écrit à l'organisation.

En cas de **désistement** les inscriptions ne seront pas remboursées, quelque soit la cause, mais reportées pour l'année suivante, uniquement sur présentation de certificat médical, décès et autres...

Les changements de parcours seront facturés CHF 10.- ou 5.- Euros, pour tout changement demandé 15 jours avant la manifestation.

## Assurance et exclusion en Suisse

L'organisateur contracte une assurance RC qui couvrent, le preneur d'assurance, son comité de direction, les membres actifs ainsi que les travailleurs et auxiliaires bénévoles.

### RC

Chaque participant Suisse doit s'assurer d'être couvert d'une assurance RC valable couvrant les dommages qu'il pourrait occasionner à des tiers dans le cadre de sa participation à l'épreuve.

## Exclusion de responsabilité des organisateurs du Cyclotour du Léman.

Sous réserve des restrictions aux exclusions de responsabilité découlant de la loi et notamment de l'article 100 al.2 CO, toute responsabilité des organisateurs, de ses organes employés et autres auxiliaires pour des dommages directs ou indirects subis par un participant dans le cadre ou en relation avec sa participation l'épreuve est expressément exclue.

## Assurance et exclusion en France

L'organisateur contracte une assurance RC qui couvrent, le preneur d'assurance, son comité de direction, les membres actifs ainsi que les travailleurs et auxiliaires bénévoles.

### RC

L'organisateur contracte une assurance RC qui couvrent, tous les participants des dommages qu'ils pourraient occasionner à des tiers dans le cadre de leur participation à l'épreuve

Les participants Français doivent fournir un justificatif d'aptitude médicale, au départ.

## Adhésion au présent règlement

La participation au Cyclotour du Léman implique l'acceptation sans réserves du présent règlement.